

Guide de l'utilisateur

1. Décrivez votre projet directement en ligne

Ce guide a pour objet de vous permettre d'alimenter directement le site www.archicontemporaine.org. Celui-ci est une base de données des réalisations de l'architecture contemporaine en France, conçue et développée par le Réseau des maisons de l'architecture. Son objectif est de sensibiliser à l'architecture contemporaine innovante et de qualité en promouvant et diffusant les réalisations des régions de France. Ses cibles sont tout autant les professionnels du cadre bâti, les institutionnels que le grand public.

Les instructions d'alimentation qui sont données dans ce guide, assurent la cohérence et la richesse de la base pour ses visiteurs, tout en garantissant le respect de vos intentions et de votre démarche de création.

Après validation de votre formulaire rempli entièrement et accompagné des visuels demandés, la maison de l'architecture de votre région intégrera votre projet dans le site. La validation de votre formulaire est faite par la maison de l'architecture de votre région selon des critères qui lui sont propres car chacune des maisons du Réseau est responsable à l'égard du Réseau et du site archicontemporaine.org des projets qu'elle met en ligne. Le Réseau étant lui, garant du bon fonctionnement du site.

2. Les contenus du site

Le site www.archicontemporaine.org présente des réalisations achevées d'architecture sous forme de textes et d'images commentés à cette fin selon trois grands thèmes :

- Thème 1 : Habitat,**
- Thème 2 : Equipement et Activités,**
- Thème 3 : Urbanisme et Paysages.**

Ces thèmes sont subdivisés en sous thèmes :

Pour Habitat :	Pour Equipement et Activités :	Pour Urbanisme et Paysages :
<ul style="list-style-type: none">•Habitat individuel•Habitat collectif•Habitat de loisir•Maison de retraite•Habitat temporaire•Habitat patrimonial	<ul style="list-style-type: none">•Culte / religion•Culture•Enseignement / Education•Santé•Social•Sport•Institutionnel / administration•Tertiaire / Commercial•Industrie•Défense•Equipement public	<ul style="list-style-type: none">•Aménagement d'espaces extérieurs•Château d'eau•Cimetière•Jardin, parc•Métro / transport, communication•Ouvrage d'art•Parking

Le site www.archicontemporaine.org propose trois types de recherche d'informations :

- Une recherche exploratoire, dès la page d'accueil, basée sur des images mises en ligne de manière aléatoire. Chaque image illustre les trois grandes thématiques d'accueil et permet d'accéder à la thématique choisie par un simple clic.
- Une recherche simple permettant de combiner des mots clés (opérateur ET par défaut symbolisé par un simple espace entre les mots clés choisis).
- Une recherche avancée permettant de croiser plusieurs critères.

La plupart des champs que vous allez alimenter dans le formulaire sont interrogeables en texte intégral. La sélection de mots clés que nous vous demandons permet d'offrir plus de précisions aux visiteurs lors de leurs recherches.

Les champs obligatoires à alimenter sont indiqués par un astérisque. Tant qu'un champs obligatoire n'est pas alimenté, vous ne pouvez pas continuer à remplir le formulaire. Les autres champs sont facultatifs mais leur alimentation garantit à la base une plus grande richesse.

3.« Soumettre un projet » en 5 phases :

- Phase préalable : les conditions**
- Etape 1 : carte d'identité du projet réalisé**
- Etape 2 : description du projet**
- Etape 3 : importation des images**
- Message de confirmation**

Aucune inscription ou identification n'est demandée pour accéder au formulaire. Il suffit de cliquer sur l'icône proposée « Architectes, soumettez votre projet » après avoir fourni les informations concernant votre inscription à l'Ordre et votre situation eu égard à la propriété des droits sur les images que vous proposez.

Le formulaire d'alimentation se présente en 5 étapes. A tout moment et avant la validation du formulaire (étape 5), vous pouvez revenir aux étapes précédentes via l'outil « frise » situé en haut d'écran. Les données saisies dans les différents champs du formulaire sont conservées d'une étape à l'autre. Attention ! Vous ne pouvez pas valider une étape tant que tous les champs obligatoires de celle-ci ne sont pas remplis.

Toutefois, dès lors que le formulaire est confirmé et envoyé (fin de l'étape 3), vous ne pouvez plus modifier les informations vous-même. Mais si vous souhaitez apporter des modifications de texte, ajouter ou supprimer des images, vous pouvez vous adresser directement à la Maison de votre département qui se chargera d'intégrer les modifications demandées.

Astuce : Lisez le formulaire avant de démarrer son alimentation, préparez vos textes, vos mots clés et l'étape des visuels (Etape 3)

_ Etape préalable : les conditions

Une fiche correspond à un projet réalisé. Un projet est

constitué de textes et de visuels (photographies et plan).

Le formulaire que vous alimentez privilégie les menus déroulants dans lesquels il vous suffit de cliquer.

Lorsque le champs s'alimente en texte libre, les règles de graphies sont indiquées dans l'aide proposée à droite de l'écran. Ecrivez les noms communs en lettres minuscules et n'utilisez les lettres majuscules que pour le début des phrases ou le début des noms propres.

_ Etape 1 : carte d'identité du projet réalisé

Dans cette étape, donnez le nom de votre projet (et son nom usuel s'il est plus communément utilisé), puis choisissez une thématique et une sous thématique qui le caractérise en cliquant dans les menus proposés.

Indiquez si votre projet est neuf, si c'est une restructuration ou une réhabilitation, sélectionnez la région, le département et la commune dans laquelle il se situe.

Nommez les divers professionnels qui ont présidé à la réalisation de votre projet ainsi qu'un contact permettant d'en joindre le responsable.

Enfin, indiquez les dates de début de conception et de réception de votre projet.

_ Etape 2 : description du projet

Dans cette étape, vous devez rédiger deux textes. Le premier décrit le programme du projet que vous présentez (200 caractères maximum), le second décrit votre projet lui-même et le parti architectural que vous avez adopté (2000 caractères maximum).

Soyez attentif au nombre de signes maximum demandé. Au-delà des 200 et 2000 caractères demandés, le système ne tiendra plus compte de vos textes.

La surface utile créée et le coût en travaux Hors Taxes, sont des éléments d'informations supplémentaires.

Enfin, le choix de mots clés caractéristiques du projet permet aux visiteurs d'affiner leurs recherches. Ces champs ne sont pas obligatoires mais recommandés pour renforcer la qualité du site.

_ Etape 3 : importation des images du projet

Il vous est demandé de fournir au minimum 4 visuels par projet.

Les 4 visuels demandés sont :

- 3 photographies du projet (dont 1 au format à l'Italienne)
- 1 plan du projet

Ces images doivent être accompagnées des noms de leurs photographes et d'une légende explicite.

Les 4 visuels sont des images fixes pour lesquelles la question des droits d'auteur doit être réglée. Lisez attentivement et remplissez le contrat de cession des droits sur les images qui vous est proposé. Renvoyez-le à la Maison du département dont vous dépendez.

Attention, les images dont les droits n'auront pas été réglés ne pourront pas être publiées dans la base. A la date de fin de cession des droits, l'image concernée sera automatiquement dépubliée de l'interface de consultation.

Les formats et résolutions demandés sont :

•fichiers .JPEG de préférence ou .PNG ou .TIFF

•largeur minimale : 785 pixels

•72 dpi

L'ordre dans lequel vous téléchargez vos images dans le formulaire a une importance. L'ordre préconisé est le suivant :

•Téléchargement n° 1 : Image au format à l'italienne

•Téléchargement n° 2 : Image 2

•Téléchargement n°3 : Image 3

•Téléchargement n°4 : Plan

Cette organisation vous est demandée afin que les galeries de photos présentées sur le site soient homogènes.

Vous pouvez fournir plus de 4 visuels. Pour les ajouter, cliquez sur « Ajouter des images ».

A la fin de cette étape, vous validez et envoyez votre formulaire à la Maison de votre département.

Attention : pour confirmer et envoyer votre formulaire, celui-ci doit être intégralement rempli et accompagné de ses visuels.

_ Message de confirmation

Cet écran vous informe que votre formulaire a été envoyé à la Maison de votre département. Celle-ci validera le formulaire selon des modalités décidées par elle et s'assurera que les droits de tous sont respectés avant de l'intégrer dans la base. Un projet n'est pas intégré dans la base tant qu'il n'a pas été validé par la Maison qui en est responsable.

4. Contacts

Pour toute question relative à l'alimentation de la fiche ou à la validation de votre projet, contactez la maison de votre région (cf. la page « [Qui sommes-nous ?](#) »)

Afin de faire évoluer harmonieusement l'alimentation du site www.archicontemporaine.org, vous pouvez envoyer vos commentaires à Chantal Fouquet : rma@archicontemporaine.org